

ARRÊTÉ N° 2023 - 33

RELATIF AU NOMBRE DE PLACES AU CONCOURS 1A - SESSION 2024

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et d'établissements;

Vu le règlement des études du diplôme de Sciences Po Aix.

ARRÊTE

Le nombre de places ouvertes au concours d'entrée en 1ère année du Diplôme (session 2024) Article 1:

est de 150.

Article 2:

Le Directeur de la formation et des études et le Secrétaire général sont chargés, chacun en ce

qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 13 novembre 2023.

Rostane MEHDI,

Professeur des Universités,

Directeur.

TRANSMIS AU RECTEUR LE : 45/11/2023

AFFICHAGE ET PUBLICATION LE: 16/11/2023